

Ouverture de l'assemblée générale

Roger Marandola, Président de la Fédération ouvre la séance et demande une minute de silence en hommage aux membres des groupes disparus au cours de cette année

Bernard Fleury, président du groupe Lou Cantou souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

Trois volontaires se proposent pour être scrutateurs lors du dépouillement du vote pour le renouvellement des membres du CA :

Bernard Dupuy, Serge Beuvarde et Jean Jacques Couppat sous la direction de Marie Proust.

Le compte-rendu de l'AG 2013 à Saint Flour est **approuvé à l'unanimité**.

Rapports d'activités des commissions

Pôle Administration

1-Secrétariat (présenté par Jeanne Marandola)

Comme chaque année, il a fallu préparer et envoyer les convocations pour les deux conseils d'administration et l'Assemblée générale. Suivent alors les comptes-rendus de ces réunions qui sont adressés aux membres du CA pour les conseils d'administration et aux présidents de chaque groupe pour l'assemblée générale.

Le fascicule remis à chaque groupe et regroupant tous les rapports d'activités de l'année a également été réalisé par le secrétariat.

Rappels pour l'élection au conseil d'administration

Conformément aux nouveaux statuts adoptés lors de la dernière AG, le CA sera désormais composé de 12 membres élus, avec renouvellement de 6 membres tous les 2 ans (les membres étant élus pour une période de 4 ans). Les membres à renouveler sont : Monique Pelletier, Serge Mielvaque, Bernard Fleury, Patrick Pascal, Philippe Proust. Ces trois derniers ne représentant pas leur candidature et suite au décès d'Alain Ugonnet et la démission de Nicole Brousse, 9 personnes restent au CA pour terminer leur mandat. Il y aura donc trois membres à élire pour le vote afin d'obtenir les 12 personnes requises pour le CA.

2- Trésorerie et Budget (présentés par Carole Couppat)

Nous constatons cette année un déficit de 1 074 euros. Notre trésorerie se détériore par conséquent légèrement et affiche un montant de 16 500 euros à la clôture des comptes duquel il faut retrancher les dépenses nettes engagées pour environ 1000 euros.

Les principaux éléments de l'exercice 2013/2014 :

✚ L'écho de la fédération :

Le déficit de la parution de l'Echo de la Fédération est de 903€ cette année contre 404€ l'année précédente, le nombre d'abonnements ayant encore baissé tout comme le nombre d'adhérents.

✚ Stages/Rassemblement des jeunes 2014 :

- ✓ La rencontre pour jeunes programmée au budget a eu lieu à Vichy à la Pentecôte et a donné lieu à une décision de participation de 1 500 euros au bénéfice du groupe organisateur qui sera versée dès réception du bilan financier. Cette participation est financée par le versement d'une subvention du Conseil Régional AUVERGNE en 2013.
- ✓ Un stage musique et danses à destination des groupes du Nord de notre fédération a été organisé à Chazemais. Il affiche un déficit de 333 euros après affectation de la subvention de 150 allouée en nature par la commune de Chazemais (gratuité de location de salle).
- ✓ Un stage de coiffes a été organisé à Ambert, celui-ci étant quasiment autofinancé (-13 euros) avec également une gratuité des locaux mis à disposition grâce au groupe d'Ambert.

Les frais de Conseils, d'assemblées et frais généraux de la Fédération :

Les frais de Conseil et d'assemblée sont en forte hausse (+ 1823 euros), l'unique raison étant l'organisation de 3 réunions de conseil d'administration sur l'exercice au lieu de 2. En effet, la dernière réunion a été décalée le 28 septembre au lieu du 4 octobre, pour un exercice clôturant au 30 septembre.

Les autres frais de fonctionnement sont globalement stables.

✚ Autres éléments significatifs :

Les contributions des groupes au budget fédéral sont en baisse de 10% environ du fait d'une baisse du nombre de groupe affiliés à notre fédération et donc des effectifs.

Les subventions des collectivités sont constituées par une convention triennale avec la Région Auvergne pour 3 000 euros, la mise à disposition à titre gracieux par la ville de Clermont-Ferrand d'un local pour une valeur locative estimée à 1 970 euros ainsi que 150 euros de la commune de Chazemais en gratuité de locaux.

Le budget 2014/2015 :

Nous prévoyons un budget à l'équilibre (+89 euros) avec peu d'activités prévues : un stage de musique et danses, des visites de groupe, 3 nouvelles éditions de la revue de la fédération, la maintenance du site internet. Cependant notre trésorerie excédentaire nous permettra de prendre en comptes d'autres stages ou évènements que nous n'avons pas budgétés par manque de visibilité.

Quitus est donné par les vérificateurs aux comptes qui remarquent cependant un coût relativement élevé concernant l'abonnement et la maintenance du site internet.

Le budget est voté à l'unanimité.

3- Juridique et assurances (présenté par Bernard Fleury)

Pour une meilleure reconnaissance de l'engagement associatif, la médaille de la jeunesse et des sports devient la «*médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif*». Par ailleurs, les conditions d'attribution sont modifiées comme suit :

- L'attribution de la médaille est étendue « à toute personne qui s'est distinguée dans des activités associatives au service de l'intérêt général » ;

La médaille d'or sera accordée après 15 ans d'engagement contre 20 actuellement, la médaille d'argent après 10 ans au lieu de 12 et la médaille de bronze après 6 ans au lieu de 8.

Les cotisations

La cotisation donne droit à une réduction d'impôt lorsqu'elle est consentie sans contrepartie. Elle donne droit à un avantage statutaire comme le droit de vote, à une contrepartie matérielle modique telle que la remise de cartes de vœux, d'insignes, etc... dont le rapport entre la valeur du bien et le montant de la cotisation se situe entre 1 et 4 (25%) du montant de la cotisation.

A contrario, dès lors que la cotisation concède à des avantages en nature la déduction d'impôt ne s'applique plus. Si cela est le cas il est formellement interdit de délivrer un reçu pour don en contrepartie de la cotisation.

Si l'on souhaite appliquer l'article 6 de la loi 1901, le montant de la cotisation annuelle ne doit pas excéder la somme de 16,00€. Si c'est le cas, il vous faut faire 2 lignes ; une de la cotisation à 16,00€, et l'autre avec le la désignation suivante : participation aux activités.

Concernant les dons

Il est possible de délivrer un reçu pour don à une entreprise pour l'aide financière qu'elle apporte à condition bien entendu que le groupe soit d'intérêt général dépendant bien de l'article 200 ou 238 du code général des impôts. Ce reçu permettra à l'entreprise de bénéficier d'une déduction de ses impôts sur les bénéfices égale à 60% de la valeur de son don dans la limite de 5 pour mille de son chiffre d'affaire annuel.

Prestation de service

Une association peut proposer une prestation de service à une autre association prise en charge par des bénévoles. Mais il faut que cette activité soit prévue dans vos statuts.

D'un point de vue fiscal, si l'ensemble de ces prestations sont occasionnelles, elles ne seront pas soumises aux impôts commerciaux jusqu'à concurrence de 60 000€.

Les déclarations sont désormais possibles par Internet

Depuis le 2/02/2014 il est possible de déclarer en ligne, les modifications de la liste des dirigeants, du titre, de l'objet, du siège social, des statuts ou d'une dissolution à l'adresse suivante **compteasso.service-public.fr**. Tous les « Cerfa » correspondants sont dans « Le classeur du dirigeant ».

Plus de copie papier pour les déclarations au JO

Egalement depuis cette même date les associations qui demandent la publication d'une déclaration d'existence, de modification ou de dissolution ne recevront plus de copie papier de l'insertion au Journal Officiel. L'envoi d'un « témoin de publication » est devenu inutile depuis l'ouverture du service de téléchargement des justificatifs d'insertion en version PDF à partir du site www.journal-officiel.gouv.fr. Ce service permet à tout internaute de télécharger gratuitement la copie des insertions publiées au JO.

Le quorum minimum nécessaire pour la tenue d'une AG

Le quorum n'est pas obligatoire au sein d'une association. Ni la loi de 1901, ni son décret d'application n'ont prévu de quorum. Le quorum n'a donc aucune existence "légale" dans une association. Ce sont les statuts qui fixent ce point dans la gestion d'une assemblée générale. Donc si les statuts ne prévoient pas de quorum, aucun quorum "minimum" n'est applicable.

Le danger du quorum

Lorsque le quorum n'est pas atteint, l'AG ne peut pas tenir de vote et ne peut donc pas changer ou modifier une décision. Imaginons une association qui possède en son sein deux groupes antagonistes. Le premier groupe souhaite modifier les statuts, le second s'y oppose. Il suffit au second groupe de ne pas se présenter au vote pour que celui-ci soit impossible. Ainsi, les membres en faveur du statu quo peuvent bloquer une décision.

Comment faire sans quorum ?

Le quorum est à manipuler avec précaution. Je déconseille donc l'utilisation d'un quorum pour la tenue d'une AG. Il est plus simple et tout aussi démocratique de gérer les votes par une prise de décision à la majorité des membres présents.

Par contre il vous faudra choisir qu'elle type de majorité vous souhaitez :

- **La majorité simple ou relative** c'est la plus simple. La décision est adoptée lorsque les votes favorables l'emportent sur les votes défavorables, quel que soit le nombre de voix.

- **La majorité absolue** . La proposition doit obtenir au moins la moitié des voix plus une. Mais en cas d'égalité, de nombreux statuts prévoient (ce qui est une erreur) que la voix du président compte double ou bien qu'elle est prépondérante. Le plus simple est de reprendre le vote jusqu'à ce qu'une majorité se dégage.

- **La majorité qualifiée** requiert les deux tiers ou les trois quarts des suffrages. Elle est souvent utilisée lors des assemblées générales extraordinaires qui décident de la modification des statuts ou de la dissolution de l'association.

- **L'unanimité est à bannir absolument**. Cela revient à créer un droit de veto au profit de n'importe quel membre. C'est la pire des solutions

SACEM

Manifestations concernées par les forfaits libératoires

Désormais, la dimension de la salle n'est plus prise en compte et le forfait est applicable aux manifestations dont le prix d'entrée est limité à 20€ et le budget prévisionnel à 2000€ TTC.

On peut alors, en une seule démarche, déclarer l'évènement, acquitter la redevance de droits d'auteur et éviter ainsi des démarches ultérieures, telle la remise d'un bordereau de recettes et de dépenses. Il suffit d'adresser à la délégation SACEM du lieu de la manifestation, à l'avance, une fiche « autorisation simplifiée » accompagnée du règlement du forfait.

Attention, à défaut de déclaration et de paiement du forfait avant la séance, la manifestation est soumise à la tarification générale.

4-Récompenses

2014 est une très mauvaise année.

A ce jour dix groupes ont fait une demande pour un total de 55 médailles :

Bronze 22, argent 9, or 11, vermeil 8, ATP 5.

Il est vrai que les effectifs de la fédération sont en baisse.

Je rappelle que les médailles sont une marque de reconnaissance d'un groupe pour l'assiduité de ses membres.

Pôle danse et musique (présenté par Huguette Varin)

Des stages de danses étaient prévus cette année. Le premier par Lou Brouchillou et les enfants d'Auvergne à ST ANTHEME qui devait se dérouler le premier week-end d'Octobre a rencontré certaines difficultés pour trouver des intervenants disponibles. Aussi ce stage est reporté au printemps.

Le second stage du 11 octobre organisé par la Chaînée Castelloise a été annulé faute de participants malgré des animateurs fort réputés.

Suite à tout ça une question se pose.

Qu'attendez-vous exactement de la fédération sur l'organisation des stages ?

Faut-il faire des stages à la carte, c'est-à-dire voir les besoins du groupe en individuel ? Ou des stages par petits territoires qui engendrent moins de frais ?

Un sondage est fait sur le champ parmi l'assistance et il en ressort que la moitié des groupes préfèrent un répertoire de pays et l'autre moitié des stages plus axés sur la scénie. Une réunion des maîtres de danse de chaque groupe sera programmée dans les mois à venir pour faire ressortir les besoins de chacun et organiser ainsi des stages dans les directions demandées.

Un appel est également lancé pour que ceux qui connaissent des personnes ayant les compétences pour animer ces stages (musique ou danse) lui communiquent les coordonnées de ces personnes afin de constituer un répertoire.

Admission

Le groupe *L'Iraliot* de Vic sur Cère a terminé sa période de stage, et après le rapport de visite d'Huguette Varin, Patrick Pascal et ses deux parrains Michel Laurent et Marc Chabannier, le CA s'est prononcé pour l'intégration de ce groupe au sein de notre Fédération. Son admission définitive est approuvée par l'AG. Le diplôme d'appartenance à la Fédération est alors remis à Serge Mielvaque membre de ce groupe.

Maintenance.

Les groupes visités cette année seront *Lo Bourréö*, *Lo danseux de Jean Dô Boueix*, *les Tréteaux du pont vieux* et *Le Velay*.

Michel Beaudoux propose à ce sujet que lors de leur rencontre dans des festivals, les groupes fassent remonter à Huguette leurs impressions afin de limiter les déplacements des commissions de visite.

Parc instrumental

3 vielles sont disponibles

4- Jeune âge et adolescence, (présentée par la secrétaire du groupe Vichy et ses sources)

Le festival d'enfants, couplé avec la rencontre « Gaston Rivière », s'est déroulé à Vichy les 7 et 8 juin 2014. 150 enfants et ados y ont participé, provenant de 7 groupes fédérés : *La Pastourelle* de Rodez, *Le Livradoue Dansaira*, les poussins de *Vichy et ses sources*, *Les danseurs Brayauds*, *Los Oyolos*, *La Sabotée Sancerroise* et *Les Brûlés de Chazemais*.

Merci à Alain Ugonnet et tous les membres de Vichy et ses sources pour l'organisation de cette manifestation qui a été un réel succès.

Pôle Patrimoine (présenté par Marie Noëlle Hérlilier)

Voici enfin la concrétisation d'un travail de plusieurs années à propos des « Coiffes et Chapeaux portés actuellement au sein de nos groupes ». Tout le collectage réalisé dans les groupes d'Auvergne au cours de ces dernières années est maintenant sur un DVD qui est remis à chaque groupe.

La poursuite de ce travail pour les autres provinces dépendra des documents que vous nous enverrez afin de compléter ceux qui nous sont déjà parvenus.

Stage « Restauration et Entretien de nos coiffes ».

Ce stage a réuni quatorze personnes déjà très averties sur ce sujet ce qui a permis des échanges intéressants dans une ambiance fort sympathique. Ambert qui nous accueillait grâce à Patrick Pascal nous a offert un cadre très pratique et convivial.

Pour faciliter le suivi de toutes les techniques et astuces présentées au cours de la journée j'avais rédigé des fiches pratiques donnant tous les détails et vous trouverez celle concernant le lavage dans la prochaine revue. Ce stage pourrait être refait plus localement à la demande de groupes qui n'ont pu y participer à cause de l'éloignement.

Ce genre de stage pourrait éventuellement être fait pour d'autres pièces du costume.

Pôle Communication**1-Revue fédérale** (présentée par Roger Marandola)

Cette année 16 groupes sur 34 ont envoyé des articles ou reportages.

Il faut remercier plus particulièrement notre spécialiste des affaires juridiques en la personne de Bernard Fleury et Marie-Noëlle Hérlilier pour ses passionnants articles sur les coiffes.

Comme chaque année le nombre de revues diminue. Cela devient inquiétant car le prix est surtout calculé aux frais de mise en page.

Le nombre de revues ne faisant que peut bouger la redevance

Voilà 22 ans que Roger réalise cette revue pour la fédération. L'heure de la retraite approche. Il a réussi à trouver, au sein des Brûlés de Chazemais, une personne intéressée pour prendre la relève. Il s'agit d'Angélique Clément, une jeune dame qui commencera avec la revue de Février 2015

Rappel : Toujours envoyer vos articles à :

ci-chazemais@orange.fr

Ne mettez pas les photos dans les textes car vous devez les réduire d'où une perte de qualité.

On attend vos prochains articles pour le 15 janvier.

Pour les prochains numéros :

N° de revue	Edito	Groupe au microscope
76	Roger Marandola	La Pastourelle de Rodez
77	Carole Couppat	Jean Dô Boueix
78	Marie Noëlle Hérier	Les Tréteaux du Pont Vieux

2-Site internet (présenté par Roger Marandola)

Il semblerait que, cette année, le site internet ait connu une vie plutôt tranquille. Après les tempêtes de l'an dernier, ça fait quand même plaisir. C'est le changement de mot de passe d'accès au site qui a permis de retrouver une certaine tranquillité. Nous n'avons pas eu besoin, comme annoncé l'an dernier, de changer de serveur. C'est toujours Net 15, à Aurillac qui héberge nos pages.

Grâce au travail de Bernard Fleury, les pages ont été mises à jour par Erik Boyer qui gère le site.

3- Relations publiques (présenté par Monique Pelletier)

Roger Marandola, Alain Ugonnet, Jeanne Marandola et moi-même avons été reçus par Mme Rouaire, Conseillère Régionale déléguée à la Culture, le Mardi 1^{er} Juillet à l'Hôtel de Région pour l'attribution de notre subvention, qui n'avait pas reçu de suite favorable. Les critères d'attribution de subvention ont changé. La Région n'apportera son aide qu'à des organismes spécifiques à l'apprentissage et à ceux qui s'orientent et conduisent à la professionnalisation. L'aide aux jeunes ne concerne que les lycéens.

Nos actions fédérales ne rentrant plus hélas, dans le cadre de ces nouvelles orientations, il ne faudra donc plus compter, à l'avenir, sur une aide pécuniaire des instances régionales.

Néanmoins, il se pourrait que l'on obtienne une subvention de 1500 € grâce à l'intervention de Mme Marie Claude LEGUILLON, Conseillère Régionale à MONTLUCON que Roger avait contactée. Ce serait une excellente nouvelle....

5- Questions diverses

On revient sur l'organisation des stages de danses en suggérant la rencontre de plusieurs groupes pour l'enrichissement d'un répertoire, une approche plus individuelle par groupe pour la mise en scène et enfin agir sur l'inter groupe.

Marie Beuvarde recommande aux groupes qui font un dossier de demande d'agrément pour association d'intérêt général d'être très précis et d'accompagner le dossier des documents relatifs aux 3 dernières années.

6- Résultat du vote

22 votants (21 groupes et un membre individuel)

1^{er} tour : Aurélie Fournier 15 voix, Clémence Ugonnet 17 voix, Monique Pelletier 14 voix, Serge Mielvaque 14 voix, Pierre Cruz 6 voix.

2^{ème} tour : Monique Pelletier 14 voix, Serge Mielvaque 8 voix

Sont donc élus : Clémence Ugonnet, Aurélie Fournier et Monique Pelletier.

Roger Marandola clôt l'Assemblée et remercie le groupe organisateur qui transmet le flambeau fédéral au groupe Vichy et ses Sources qui organisera l'assemblée générale 2015 à Vichy.